



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-101-710

Déposé le : 13.06.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Le canton finance-t-il le local d'injection de Lausanne ?

Texte déposé

Dans son préavis relatif à la création d'un espace de consommation sécurisé (ECS), la municipalité de Lausanne indique en assurer le financement grâce à des négociations financières avec le canton de Vaud dans d'autres domaines qui permettront de compenser le coût de l'ECS.

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Quels sont les domaines et pour quel montant en CHF précisément le Canton négocie-t-il avec la Ville de Lausanne ?
- 2) Pourquoi y a-t-il une négociation alors que la loi ou les règlements devraient fixer les modalités des répartitions financières ?
- 3) Est-ce que d'autres communes bénéficieront de cette négociation ?
- 4) Dans quel délai cette négociation se terminera et de quelle manière le Canton prévoit-il de financer le montant en question ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

☒

Ne souhaite pas développer

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Deillon Fabien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch